



ERASMUS+

Modèle de Proposition

**Formulaire Administratif (Partie A)
Description Technique du Project (Partie B)**

**Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement
Supérieur**

EACEA-03-2020 ECHE-FP-2020

Version 1.1
4 mars 2020





ERASMUS+
PROPOSITION (PART B)

**Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus
pour l'Enseignement Supérieur**

EACEA-03-2020 ECHE-FP-2020

AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 25 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS		
VERSION	DATE PUBLICATION	CHANGEMENT
1.0	11.02.2020	Version initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus
		Changement à la page 12, point 2.2, 2ème encadré
		Changement à la page 13, point 2.4, 1er encadré
		Changement à la page 15, point 3.3, 2ème encadré

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B)	2
PAGE de couverture	5
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS	7
1. DECLARATION DE POLITIQUE ERASMUS	9
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus.....	9
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie	10
2. STATISTIQUES	14
2.1 Profil Général Profile de l'établissement	14
2.2 Etudiants (année académique 2019- 2020).....	14
2.3 Personnel Académique (Année académique 2019- 2020)	15
2.4 Coopération.....	16
3. ORGANISATION GENERALE DES ACTIVITES DU PROGRAMME	16
3.1 Organisation générale.....	16
3.2 Mise en œuvre des principes fondamentaux	17
3.3 Lors de la participation à des activités de mobilité – Avant la mobilité	18
3.4 Lors de la participation à des activités de mobilité – Pendant la mobilité	19
3.5 Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité	20
3.6 Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale.....	20
3.7 A des fins de visibilité.....	21

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat

pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que

leur impact profite à tous les partenaires.

- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution



Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

L'Académie royale des Beaux-Arts est une école de plus de 300 ans. Située au cœur de Bruxelles, ville cosmopolite, et capitale des institutions européennes, sa population étudiante est pour moitié internationale. Les étudiants étrangers européens et non européens contribuent à faire de l'école un lieu de rencontres, d'échanges où les pratiques artistiques et réflexions se veulent riches et ouvertes. L'école propose un projet pédagogique et artistique qui prône l'engagement et la responsabilité dans les champs élargi des arts plastiques visuels et de l'espace.

L'école alliant à la fois tradition et modernité, local et international ambitionne le développement singulier de pratiques artistiques et professionnelles, de l'expérimentation et le positionnement réflexif et critique dans le domaine des arts. Elle a construit depuis un réseau résilient d'écoles partenaires Erasmus (environ 50 écoles partenaires

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

dans toute l'Europe et hors Europe : Allemagne, (Angleterre), Espagne, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Turquie, etc...) et va développer un réseau de partenariats institutionnels sur lesquels elle activera le développement d'échanges, de projets, de synergies ponctuelles ou régulières.

Elle va œuvrer à activer l'internationalisation dans une perspective de co-création. L'école vise l'empowerement et la transformation la culture de candidature en une culture plus participative d'auteurs ou de co-créateurs des projets et des mobilités.

L'internationalisation est une dimension essentielle de l'école, elle permet une formation de grande qualité d'une future génération d'artistes ou de professionnels des mondes de l'art. Elle est mise en œuvre et renforcée par le développement de projets d'étude, d'échanges artistiques et pédagogiques, par l'invitations d'artistes, de techniciens. L'organisation de journées d'études, de workshops, de colloques, d'expositions à dimension internationale contribue au développement des parcours académiques, des curriculum vitae, à l'enrichissement des environnements professionnels et de recherche, à l'ouverture à d'autres cultures, à la mise en pratique de la diversité, à la construction de réseaux d'échanges et de collaboration.

Le programme Erasmus permet à l'école de rejoindre ses ambitions et d'augmenter la qualité de son enseignement. Il inscrit la mobilité et la dimension européenne au cœur de l'Académie. Elle permet la diffusion des plans d'action mis en place par l'Europe.

L'école, consciente de la volatilité et de l'incertitudes des contextes contemporains, des difficultés de cohésion européenne, souhaite plus que jamais affirmer son attachement aux valeurs européennes. Elle se refuse aux replis identitaires, ou culturels. Elle souhaite pouvoir rayonner et contribuer activement au partage, à l'échange de ses savoirs faire, de ses connaissances.

La mise en œuvre de sa politique se fera

- en s'appuyant sur son réseau de partenaires et en le développant notamment dans le champs institutionnel, en promouvant les échanges, en valorisant les réseaux de compétences, en soutenant le développement de projets de coopération internationale ou attestant d'une dimension internationale, en privilégiant la montée des compétences, des savoirs faire aussi dans le champs croisant les disciplines, en activant le partage des savoirs, la plus grande diffusion des résultats, en s'ouvrant vers de nouveaux publics.
- en développant une politique de la diversité, en affirmant plus effectivement un engagement démocratique, en rendant l'école plus attentive à l'altérité, à l'hétérogène, en promouvant des projets visant la cohésion sociale et la construction de positions plus inclusives en terme de représentation, de narration, d'audience. L'école va inscrire dans son cadre des formes plus égalitaires en terme de différences sociales, financières, culturelles pour soutenir les étudiants plus fragiles en terme d'internationalisation. Elle renforcera le dispositif la mise en places de formes participatives, les projets collectifs et l'échange des bonnes pratiques.
- en donnant forme aux problématiques environnementales qui émanent avant tout des étudiants et des enseignants, en promouvant les gestes artistiques durables, les projets, les formes de production attentifs à nos modes d'habiter, à la construction de formes de sociétés justes et inclusives.
- en développant autant l'internationalisation au sein de l'école, par la multiplication des invitations d'enseignants, d'artistes, de théoriciens, de techniciens étrangers en veillant à une balance géographique et une balance des genres, en favorisant l'ouverture des parcours académiques et les interventions en langue anglaise.

Grâce au programme Erasmus elle souhaite développer l'empowerement de ses étudiants, de ses académiques ou de son administration et contribuer à la construction d'un futur européen durable.

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

L'ArBA-EsA encourage vivement ses étudiants à participer au programme d'échanges ERASMUS + soit sous la forme d'une mobilité « académique » (période d'études à l'étranger), soit d'une mobilité professionnalisante « stage » (stage en entreprises ou lieux culturels). Ce programme d'échange permet aux étudiants d'effectuer une période d'étude d'un quadrimestre à l'étranger prévu en 3ème année de bachelier ou en 1ère Master. Ce choix de mobilité enrichit considérablement la formation prodiguée et développe chez l'étudiant l'autonomie et un apprentissage culturel et linguistique nouveau.

Aussi, avec la volonté de jouer pleinement son rôle au niveau international, l'école a renforcé ses coopérations pédagogiques en développant des projets, le plus souvent avec des partenaires internationaux, sous forme de partenariats ponctuels ou de collaborations à plus longues durées pour l'organisation de manifestations, expositions ou colloques, résidence de niveau international. Erasmus + est un moyen formidable pour favoriser des réseaux de

collaboration.

Les cursus de l'ARBA-EsA associent également dans la mesure du possible des partenaires étrangers à ses projets pour valoriser une dimension internationale tout en veillant au développement des relations avec d'autres milieux artistiques et professionnels. Concrètement, l'école invite ainsi régulièrement des artistes, des conférenciers internationaux, elle organise des séminaires, des workshops, et autres formes de diffusion ou transmission de savoirs.

L'Académie encourage fortement les enseignants à faire appel à nos partenaires Erasmus afin de collaborer, d'échanger, et de susciter la création de projets. Erasmus permet de créer des ponts nécessaires au développement de nos enseignements.

Ces événements d'échanges culturels sont entre autres l'occasion pour les enseignants et les étudiants de se créer des contacts dans le réseau artistique international, Erasmus est essentiel au rayonnement de l'école, et permet de rendre plus solides les partenariats européens, et de dépasser les cadres nationaux ou régionaux.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

Nos objectifs prioritaires sont :

- l'internationalisation de l'école et de ses cursus de l'école en mettant Erasmus au cœur du processus ;
- la proposition aux étudiants et aux enseignants d'un large éventail d'offres de partenariat en et en étant ouverts aux développements de nouveaux partenariats européens ou extra européens et aussi institutionnels en fonction des demandes des cursus dans un esprit de cocréation.
- de stimuler et renforcer les mobilités étudiantes (in et out), de développer les mobilités stages, de soutenir les mobilités des étudiants moins favorisés, et de développer la mobilité enseignante (in et out) ;
- en étant attentif à la discrimination, à l'équilibre des genres, et en valorisant la question des demandes pour les personnes à besoin spécifiques.
- en mettant désormais en avant dans les mobilités out la dimension environnementale lors de l'évaluation des projets de mobilité lors du jury d'évaluation des propositions des étudiants,
- en valorisant d'avantage les communautés et les expériences internationales afin d'enrichir les parcours et les approches,
- en veillant à l'image de marque de l'école, son rayonnement et son attractivité internationale.

Mesures :

Nous veillerons à organiser de manière structurée toute une série de procédures et veiller à la dissémination des informations tant sur le plan administratif qu'en prenant appui sur les relais existants.

Le règlement Erasmus interne à l'ArBA-EsA a été revu en 2020, et une campagne pour l'internationalisation a été lancée auprès des professeurs, la question Erasmus fait partie de l'ordre du jour de nos instances et un tableau des mobilités y est depuis 2018 présenté; de nouveaux partenariats ont été engagés en fonction des demandes des cursus, un accueil des étudiants Erasmus In est désormais systématisé lors de la rentrée académique avec un student-pack d'accueil, pour les Erasmus out les modalités du jury ont été revues et précisées, elles intégreront dès 2021 une dimension d'attention durable ou écologique, les mobilités Erasmus et Fame (hors Union européenne et financée par la Belgique) ont été intégrées au carnet de l'étudiant, une liaison renforcée avec le Conseil social en vue de l'activation d'une aide sociale spécifique relative aux mobilités Erasmus, les mobilités stages sont soutenues de manière plus systématique,...

Les réglementations internes ont été revues et seront encore améliorées afin d'être au plus proche des prescrits de la Charte. Des décisions ont été prises et des moments clefs ont été intégrés au calendrier de l'école, un lien a été mis en place avec la coordinatrice académique (nouveau poste créé par le décret Paysage), de plus, étant un relativement petit établissement, le coordinateur Erasmus est à même d'assurer un suivi au cas par cas pour l'accueil

des mobilités entrantes et le suivi des mobilités sortantes.

Le coordinateur Erasmus a pour mission de vérifier que les objectifs de l'Académie soient remplis, les rapports qui doivent être rendus auprès de l'agence nationale et auprès de la Commission européenne nous permettent d'assurer que les objectifs soient atteints.

Un document d'évaluation interne cadre sera être également mis en place afin d'avoir des objectifs quantitatifs et qualitatifs clairs.

A long terme l'objectif est d'augmenter les mobilités des étudiants et des professeurs, de développer de nouveaux partenariats hors Union européenne.

Calendrier prévu :

- Année académique 2020-2021 : adoption d'un plan stratégique d'internationalisation
- Année académique 2021-2022 : augmentation des mobilités des étudiants et des professeurs de 20%
- Année académique 2022-2023 : mise en place de cursus en anglais.

2. STATISTIQUES

Le but de cette section est de comprendre le profil de votre institution. Veuillez fournir les chiffres pour l'année académique 2019-2020:

2.1 Profil Général Profile de l'établissement

Nombre total d'étudiants inscrits dans tous les programmes d'études supérieures proposés par votre établissement (données du registre officiel des EES)

Cycle court:

1 ^{er} Cycle (ex. Licence):	<input type="text" value="292"/>
2 ^{ème} Cycle (ex. Master):	<input type="text" value="244"/>
3 ^{ème} Cycle (ex. Doctorat):	<input type="text" value="0"/>

Nombre de membres du personnel impliqué dans l'enseignement supérieur (en équivalent temps plein)

Enseignants:	<input type="text" value="45"/>
Administratifs:	<input type="text" value="14"/>

Nombre de formation offertes (programmes d'études dans l'Enseignement supérieur))

Cycle court:

1 ^{er} Cycle (ex. Licence):	<input type="text" value="15"/>
2 ^{ème} Cycle (ex. Master):	<input type="text" value="17"/>
3 ^{ème} Cycle (ex. Doctorat):	<input type="text" value="0"/>

2.2 Etudiants (année académique 2019- 2020)

Veuillez fournir des données en fonction de votre participation au programme Erasmus + ou à tout autre programme d'échange / programme de financement existant auquel vous participez.

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes) vers les pays du Programme:	<input type="text" value="9"/>
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes) vers les pays partenaires:	<input type="text" value="0"/>
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres) vers les pays du Programme:	<input type="text" value="3"/>
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres) vers les pays partenaires:	<input type="text" value="0"/>
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays du Programme:	<input type="text" value="14"/>
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays partenaires:	<input type="text" value="0"/>

2. Étudiants de niveau international (étudiants de nationalité étrangère inscrits à un programme complet et / ou étudiants ayant déjà obtenu un diplôme dans un établissement étranger)

Nombre d'étudiants étrangers diplômés en provenance des pays du Programme:	<input type="text" value="311"/>
Nombre d'étudiants étrangers diplômés en provenance des pays partenaires:	<input type="text" value="56"/>

3. Nombre d'étudiants locaux (ayant la nationalité du pays) et internationaux (de nationalité étrangère / ayant un diplôme étranger antérieur) inscrits à des diplômes doubles / multiples / conjoints :

Nombre d'étudiants locaux (nationaux) inscrits dans des diplômes doubles / multiples / conjoints:	<input type="text" value="0"/>
Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans des diplômes doubles / multiples / conjoints:	<input type="text" value="0"/>

2.3 Personnel Académique (Année académique 2019- 2020)

Tout type de mobilité du personnel dans le cadre des échanges du programme Erasmus + (pour des périodes comprises entre 2 jours et 2 mois) à des fins d'enseignement et de formation:

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays du Programme:	<input type="text" value="1"/>
Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays partenaires:	<input type="text" value="0"/>
Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme:	<input type="text" value="2"/>
Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays partenaires:	<input type="text" value="0"/>

2.4 Coopération

Accords EES valables en 2019/2020 dans l'éducation et/ou la recherche (Accords EES/Consortium/Réseaux européens et internationaux:	
Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus+:	<input type="text" value="50"/>
Nombre d'autres accords de coopération avec des EES des pays du programme (y compris l'adhésion à des consortiums de mobilité dans l'enseignement supérieur, le cas échéant):	<input type="text" value="0"/>
Nombre d'autres accords de coopération (par exemple, protocole d'accord) avec des EES de pays partenaires :	<input type="text" value="0"/>
Nombre total d'accords de coopération pour des diplômes doubles / multiples / conjoints:	<input type="text" value="0"/>
Nombre total d'accords de coopération pour des diplômes doubles / multiples / conjoints impliquant des pays partenaires:	<input type="text" value="0"/>

Projets européens et internationaux d'éducation et de formation avec des contrats en cours en 2019-2020 (Erasmus + et autres)	
Nombre de projets comme coordinateur	<input type="text" value="0"/>
Nombre de projets comme partenaire:	<input type="text" value="1"/>

Personnel administratif travaillant pour le programme dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2019/2020 (en équivalent temps plein)	
Nombre de membres du personnel au niveau central:	<input type="text" value="1"/>
Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:	<input type="text" value="1"/>

3. ORGANISATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

3.1 Organisation générale

Veillez décrire la structure administrative et académique en place dans votre établissement pour organiser et mettre en œuvre les activités du programme.

Veillez fournir une description détaillée de la façon dont les tâches et les responsabilités sont réparties entre les membres du personnel, en relation avec les processus décisionnels administratifs et académiques.

Décrivez les méthodes opérationnelles et de communication que vous utilisez, y compris comment vous envisagez de diffuser vos activités pour promouvoir Erasmus +.

Veillez fournir le lien internet avec les coordonnées du bureau international (ou équivalent) de votre institution chargé de la mise en œuvre et de l'organisation des activités du programme.

Le coordinateur Erasmus de l'ArBA-EsA est en charge de la mise en œuvre du programme Erasmus+ à l'Académie.

Pour toutes ces missions, le coordinateur Erasmus doit rendre rapport auprès de la direction elle-même qui vérifie et donne les lignes directrices. Un Groupe de Travail d'internationalisation est mis en place, il vise à améliorer la ligne stratégique et l'implémentation du projet, à augmenter la dimension participative.

Enfin, chaque demande de dépense est faite par la comptable de l'institution qui exécute les paiements et signale que les fonds sont bien parvenus sur le compte en banque Erasmus.

Un jury est formellement constitué afin de déterminer la recevabilité des dossiers ainsi que leur qualité et si un étudiant est admis ou non pour un projet de mobilité. Ce jury est composé de professeurs, de la direction et du coordinateur Erasmus. Il a établi des règles de fonctionnement très transparentes, un rapport est donné dans les instances de l'école

Un relais est établi avec le service social afin de compenser les bourses Erasmus et soutenir les étudiants économiquement plus fragiles.

La mission du coordinateur Erasmus s'articule autour de trois axes :

- 1/ Permanence quatre fois par semaine afin que les étudiants et les professeurs puissent construire leur projet de mobilité avec l'aide du coordinateur Erasmus qui est la personne de contact pour toutes les mobilités. Une réunion d'information générale est également organisée chaque année en novembre dans le grand auditorium afin de promouvoir le programme Erasmus+.
- 2/ Le coordinateur Erasmus est responsable du suivi administratif des dossiers concernant les mobilités entrantes et sortantes ainsi que des comptes rendus aux autorités nationales et européennes. Par ailleurs le coordinateur Erasmus s'engage à participer à toutes les formations utiles proposées au niveau national et européen afin de mener à bien ses missions.
- 3/ Contribution au rayonnement international et européen de l'Académie en développant un réseau solide au niveau européen et international.

Les informations sont visibles sur le site de l'ArBA-EsA (www.arba-esa.be) sous l'onglet « international », les coordonnées du bureau Erasmus y sont reprises (email : erasmus@arba-esa.be).

3.2 Mise en œuvre des principes fondamentaux

Veuillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

Les principes de la Charte sont communiqués sur le site de l'école qui est attentive à respecter ses principes fondamentaux.

En ce qui concerne les principes d'égalité, de non-discrimination et d'accès, nous avons établi des procédures de sélection neutre, avec des critères objectifs portant sur le travail des étudiants et des professeurs (tant sortants qu'entrants).

Enfin, aucun frais n'est demandé à l'étudiant entrant pour sa participation aux cours/examens/bibliothèque ou autre.

Une attention particulière est donnée aux étudiants défavorisés et à besoins spécifiques pour qui le soutien moral et financier du service social est fondamental.

Veuillez expliquer la méthodologie de votre établissement pour l'attribution des crédits ECTS à différents cours. Dans le cas où vous n'utilisez pas encore le système de crédit ECTS, veuillez expliquer pourquoi c'est le cas².

En ce qui concerne la reconnaissance des activités réalisées, la retranscription en terme ECTS est intégrées dans les profils d'enseignement, que ce soit pour les mobilités d'étude, ou se stage. Nous effectuons une transcription exacte (telles qu'elles) des notes obtenues par l'étudiant dans les relevés de notes interne (pour les étudiants sortants). Nous mettrons un tableau de retranscription des notes afin de permettre une retranscription pondérée en

² Pour plus d'information sur ce point, veuillez vous référer au [Guide d'utilisation ECTS](#)

20/21.

Veillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne³

L'objectif est de mettre en œuvre cette initiative en concertation avec les services informatiques de la Ville de Bruxelles afin que d'ici 2025 tous les étudiants aient une carte d'étudiant européenne. Cette carte sera entièrement conforme à la législation de l'UE en matière de protection des données à caractère personnel, garantira un échange sécurisé des informations relatives à l'étudiant et facilitera la transition entre les établissements d'enseignement supérieur. Enfin, l'initiative de la carte d'étudiant européenne sera liée aux règles d'identification électronique de l'UE (règlement eIDAS) afin d'instaurer la confiance nécessaire pour authentifier l'étudiant et lui permettre de vérifier ses droits en ligne.

Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

Dans la perspective d'Erasmus sans papier, le coordinateur Erasmus prend l'engagement de réduire l'utilisation des dossiers papiers au maximum. Les candidatures des mobilités entrantes se font désormais par voie électronique et la mise en place de la carte d'étudiant européenne permettra très certainement d'atteindre cet objectif.

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

Le coordinateur Erasmus a pour mission de sensibiliser les étudiants entrants et sortants sur les enjeux d'une mobilité Erasmus+ en mettant l'accent sur l'importance de l'apprentissage d'une langue étrangère, d'un échange culturel ouvert et unique afin de promouvoir les valeurs européennes de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, la dimension écologique fera partie de notre projet dès 20/21.

3.3 Lors de la participation à des activités de mobilité – Avant la mobilité

Comment veillerez-vous à ce que, conformément à la Recommandation du Conseil en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications de l'enseignement supérieur⁴, tous les cours dispensés dans votre établissement soient décrits dans votre catalogue de cours accessible au public, y compris dans quelles langues ils sont enseignés?

³ https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

⁴ le texte de la Recommandation du Conseil en faveur de la reconnaissance mutuelle des qualifications de l'enseignement supérieur se trouve sur: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1568891859235&uri=CELEX%3A32018H1210%2801%29>

Le catalogue des cours est déjà accessible de manière précise et complète sur le site de l'ArBA-EsA (portail des étudiants) les fiches de cours sont revues annuellement.

Veillez décrire la procédure de votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels pour la mobilité des études et de l'enseignement.

Enfin, expliquez comment et par qui les contrats pédagogiques pour les étudiants et les contrats de mobilité pour les personnels sont gérés.

Le nouveau coordinateur Erasmus de l'ArBA-EsA qui a pris ses fonctions en novembre 2019 est juriste de formation et centralise le suivi des accords interinstitutionnels pour la mobilité des études et de l'enseignement. Le coordinateur Erasmus prépare les accords qui sont soumis au service juridique de l'ArBA-EsA et à la direction, cette dernière est la seule habilitée à signer ces accords.

Aussi tous les contrats pédagogiques sont gérés par le coordinateur Erasmus.

Veillez décrire la politique linguistique de votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par ex. prestataires de cours à l'intérieur ou à l'extérieur de l'EES.

Lors de la préparation d'un projet de mobilité le coordinateur Erasmus explique très clairement en quoi une mobilité Erasmus est un projet global avec un aspect non seulement culturel mais comprenant également l'apprentissage linguistique. A cette fin le coordinateur Erasmus assure un accès à des cours en ligne européens OLS.

3.4 Lors de la participation à des activités de mobilité – Pendant la mobilité

Veillez démontrer votre engagement à mettre en œuvre la reconnaissance automatique dans votre EES.

Veillez décrire les modalités de mentorat et de soutien (par exemple, mentorat par les pairs; intégration sociale des participants mobiles au sein de l'institution et avec ses étudiants et son personnel local; informations sur l'assurance hébergement, visa, etc.) pour les participants mobiles entrants et les étudiants sortants pour des études et des stages:

Le coordinateur Erasmus organise toujours une réunion de bienvenue afin de familiariser les étudiants Erasmus entrants avec l'Académie. Un système de mentorat est proposé afin que les étudiants étrangers se sentent soutenus par d'autres étudiants du même cursus.

En ce qui concerne l'hébergement et autres démarches administratives le coordinateur Erasmus est la personne de référence qui aidera les étudiants à trouver les informations adéquates.

Enfin l'Académie dispose d'un service social qui est accessible à tous les étudiants, y compris les étudiants Erasmus.

Une plateforme virtuelle d'échange (teams) proposant des réunions sera mise en place en 20/21, elle permettra le partage des expériences et un meilleur suivi des étudiants en mobilité.

Veillez décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les étudiants entrants:

Il n'y a pas de cours de français organisés au sein de l'Académie par contre Bruxelles étant une ville avec une grande population d'origine étrangère des cours sont facilement accessibles notamment via les cours de promotion sociale organisés par les communes Bruxelloises. Le coordinateur Erasmus met tout en œuvre pour aider les étudiants désireux d'améliorer leur niveau de français pour qu'ils aient accès à ces cours.

3.5 Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

L'intégration complète de la mobilité qu'elle soit sous forme d'échange académique ou de stages est prévue dans le programme annuel de l'étudiant. L'entièreté des crédits acquis à l'étranger est automatiquement intégrée dans la PAE de l'étudiant via le système informatique de l'établissement. Ceci est transparent, et active une pratique identique pour tous les cursus et pour tous les étudiants que ce soit pour une mobilité académique ou professionnelle.

- Le créneau de communication est le portail et le carnet de l'étudiant.
- Le relais est à la fois la coordinatrice Erasmus et la conseillère académique de l'école
- Le processus est garanti par la direction et les processus de valorisation des programmes.

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

Le personnel est informé au même titre que les étudiants / professeurs des possibilités de mobilité Erasmus. Il y a notamment un certain nombre de colloques européens/internationaux très intéressants auxquels ils sont encouragés à participer. Les mobilités intra-écoles se décident au cas par cas en tenant compte de la pertinence des mobilités., le relais est établi dans les instances de l'école.

3.6 Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veillez décrire comment votre institution encouragera les opportunités offertes par les projets de coopération (sous l'action clé 2):

Les alliances de la connaissance sont notamment des partenariats de grande envergure entre des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises. Ce rapprochement avec le monde de l'entreprise doit permettre de moderniser les établissements en générant encore plus d'innovation, de créativité et en adaptant les qualifications aux évolutions de l'emploi.

L'ArBA-EsA a l'intention de créer un réseau d'entreprises partenaires afin que les étudiants aient des débouchés professionnalisants au sortir de leurs études. C'est une mission importante car les étudiants en art sont particulièrement à risque et ont plus de difficultés pour trouver un travail que des étudiants sortants d'autres filières.

Les alliances sectorielles permettront des coopérations entre les établissements de formation professionnelle et les entreprises : création de nouvelles filières, modernisation des pratiques de formation, innovation sociale, etc...

La coopération internationale avec les pays hors Europe sera également renforcée et sera intégrée dans la nouvelle stratégie internationale de l'Académie, elle notamment pour but le renforcement des liens entre l'enseignement supérieur et la société, à titre d'exemple des contacts très intéressants ont été pris en Afrique où plusieurs écoles d'Art offrent des cours intéressants notamment en arts textiles.

Veillez décrire comment votre établissement soutiendra et reconnaîtra l'engagement de son personnel et de ses étudiants dans des projets de coopération européenne et internationale (dans le cadre de l'action clé 2) tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre:

L'Académie est très sensible aux projets de coopération européenne et internationale, la direction avec les soutiens du coordinateur Erasmus mettra en œuvre une stratégie internationale globale pour l'Académie qui couvrira aussi ces projets afin qu'ils soient encouragés et développés. L'Académie participe déjà à des échanges ponctuels avec le Japon (projets en design textile) et a des contacts très concrets avec l'Inde, à moyen terme ces projets de coopération feront partie intégrante de la future stratégie internationale de l'Académie une fois adoptée dans le courant 2021.

3.7 A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

Le site de l'Académie (www.arba-esa.be) reste la principale source d'information, certains réseaux sociaux ont également été utilisés pour promouvoir les activités soutenues par le programme mais une réflexion est en cours pour utiliser des réseaux sociaux alternatifs à Facebook tels qu'Instagram.

Le relais régulier est prévu dans les instances et une plateforme virtuelle teams destinées aux enseignants sera mise en place en 20/21

Veillez décrire comment vous vous assurez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

Les principes de la Charte sont intégrés dans le règlement Erasmus interne à l'Académie et seront systématiquement rappelés lors des réunions internes. Aussi elles seront intégrées dans la future stratégie internationale de l'Académie.

Idem : le relais régulier est prévu dans les instances et une plateforme virtuelle teams destinées aux enseignants sera mise en place en 20/21

Enfin, la Charte signée par la direction elle-même sera mise en ligne sur le site de l'Académie afin qu'elle soit visible pour tout le monde.